

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 15, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de M. Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 15 avril 2026.

Membres présents : 12

Alain SALOMON, Thierry DAGUET, Johanna FROSSARD, Alain WEICK, Emilie MATHIEU, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Florine MERVILLE, Francine SOLGATI, Jean-Christophe PAULIN, Olivier ORCEL, Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH.

Membres excusés : 3

Jean-Jacques SANDERRE a donné pouvoir à Thierry DAGUET

Léna DUPONT a donné pouvoir à Johanna FROSSARD

Marie-Line SANTONAX a donné pouvoir à Alban DIFFALAH

Secrétaire de séance : Emilie MATHIEU

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 23h05.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Désignation du ou de la secrétaire de séance

Emilie MATHIEU se propose pour exercer cette fonction.

Point 2 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

Le Conseil municipal décide :

A l'unanimité,

d'approuver le procès-verbal de la séance du 31mars 2026.

Interventions

Suite à l'intervention d'Alban DIFFALAH lors du conseil municipal du 31 mars 2026 sur le montant des indemnités des élus, le maire souhaite apporter des éléments d'éclaircissement sur la réorganisation du poste de troisième adjoint et la gestion des charges qui en découle.

Mme Christiane LEFEVRE a cessé d'exercer ses fonctions d'adjointe à compter du 1^{er} décembre 2023. Durant cette période, la commune a dû faire face à des augmentations de charges salariales, principalement en raison du remplacement de deux ATSEM en congé maternité et de la présence d'une secrétaire supplémentaire chargé de former l'actuelle secrétaire.

Il avait donc été décidé de ne pas remplacer le poste de troisième adjoint. Les responsabilités et la délégation ont alors été réparties entre les adjoints en poste et le maire pendant une période de 27 mois. Cette organisation a permis à la commune de réaliser une économie de 11 565 €. Mais, la charge de travail redistribuée n'a pas permis de mener à bien l'ensemble des engagements pris.

Afin de répondre efficacement aux attentes des administrés, la décision a été prise de revenir à une organisation comprenant trois adjoints, comme cela était le cas lors des mandats précédents. L'historique des conseils municipaux montre en effet que la commune disposait de trois adjoints en 2008, 2014 et 2020.

Alban Diffalah souhaite porter deux remarques sur le procès verbal du Conseil municipal du 31 mars 2026 :

- Point 5 : on parle de commission sociale et non de commission d'action sociale
- Question diverse n° 9 : concernant la retranscription vidéo du conseil municipal, il regrette qu'il ne soit pas précisé qui a voté pour ou contre. Dans un cadre de transparence pour les administrés et parce que c'était un vote serré, il souhaiterait que les noms soient indiqués sachant qu'il y a eu 8 votes contre 7 pour, afin que les habitants voient comment ce sont positionnés les élus.

Le Maire indique qu'une correction sera apportée pour le nom de la commission et que les noms seront ajoutés sur le vote de la question diverse n° 9.

Point 3 : Vote du compte financier unique 2025 – Budget 2026

Le Conseil municipal décide :

A l'unanimité,

d'approuver le CFU 2025 de la commune de Vétrigne,

de donner pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commune de Vétrigne - Budget Communal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	273 565,87	491 457,75	765 023,62
	Recettes réalisées (1)	B	108 738,01	527 631,24	636 369,25
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	291 883,92	594 153,49	886 037,41
	Dépenses réalisées (1)	E	191 872,58	411 701,78	603 574,36
	Restes à réaliser	F	54 395,60	0,00	54 395,60
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-83 134,57	115 929,46	32 794,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	18 318,05	102 695,74	121 013,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-64 816,52	218 625,20	153 808,68
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-54 395,60	0,00	-54 395,60
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-119 212,12	218 625,20	99 413,08

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Interventions

Texte lu par le maire.

Alban Diffalah demande que les documents puissent être projetés pour les conseillers qui n'ont pas les documents mais également pour le public.

Le maire projette le tableau CFU.

Le Maire présente le tableau et précise que l'exercice est excédentaire pour l'année. Et nous sommes en attente des subventions du Grand Belfort pour 2025 qui arriveront sur l'exercice 2026.

Alban Diffalah demande une précision sur les restes à réaliser.

Le maire indique que les 54 000€ sont une provision faite dans le cas où des factures seraient à payer avant le vote du budget.

Le maire se retire pour les débats. Prise de poste par Thierry Daguet, 1^{er} adjoint.

Pas de questions de la part des conseillers.

Remerciements du maire à son retour.

Point 4 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le Conseil municipal décide :

A l'unanimité,

d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	+ 115 929.46 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	+ 102 695.74 €
<u>C - Résultat à affecter (= A+B - hors restes à réaliser)</u>	+ 218 625.20 €
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>	- 64 816.52 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 54 395.60 €
<u>F - Besoin de financement (= D+E)</u>	-119 212.12 €
<u>AFFECTATION C (= G+H)</u>	218 625.20 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	119 212.12 €
2) H Report en fonctionnement R 002	99 413.08 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Interventions

Le Maire présente le tableau.

Alban Diffalah demande comment on arrive à un déficit d'investissement de 119 212,12€ ?

Le maire précise qu'entre les dépenses et les recettes, comme les subventions n'ont pas été touchées, il y a donc un déficit actuellement de 119 212,12€. Mais en réalité avec les 54 000€ en attente pour les subventions, il sera de 64 816,52€.

Point 5 : Adoption du Budget Primitif 2026

Le Conseil municipal décide :

Par 12 voix pour, 3 abstentions (Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH avec pouvoir de Marie-Line SANTONAX),

d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses du personnel, dans la limite 7,5 % des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

d'adopter le Budget primitif 2026 tel que présenté.

Interventions

Alban Diffalah souhaite faire remonter une observation. Il indique qu'il manquait la section d'investissement dans les documents envoyés dans les 12 jours avant la séance. Un complément de documents a été envoyé ensuite dans un délai de 8 jours parce qu'il a fait remonter l'information. Il ne fait aucun reproche au service de la mairie mais s'interroge sur le respect du cadre légal et demande que son observation soit consignée dans le PV.

Le Maire précise qu'il manquait le détail mais que la section d'investissement était bien dans les documents envoyés dans les 12 jours avant la séance. Envoyer le détail n'est pas une obligation. Le cadre légal a donc bien été respecté.

Texte lu par le maire.

Le Maire présente le tableau.

Alban Diffalah a des remarques sur les dépenses de fonctionnement concernant :

- 60612 (Energie et Electricité) : il est budgétisé moins que l'année 2025 alors que la tendance actuelle est à la hausse.

Le maire indique qu'un contrat avec TDE 90 garantiT les tarifs sur 3 ans. De plus, un diagnostic énergétique va être fait et des travaux engagés en cours d'année qui vont diminuer les coûts d'énergie.

- 60622 (Carburant) : une hausse globale très large est prévue ?

Le maire indique qu'il n'y a pas de contrat sur ce point là. Mais que ça reste un budget prévisionnel.

- 611 (Contrat de prestations de service) : quelque chose a été négocié puisqu'une diminution est prévue ?

Le maire précise qu'il y a des pourparlers pour le photocopieur en fin de vie de l'école maternelle avec des tarifs de copie moins chers.

- 615231 (Voirie) : le document envoyé comporte une erreur par rapport au document projeté une ligne est écrasée d'où la question sur la différence de budget entre 2025 et 2026.

Le maire précise que le total était toutefois indiqué. Il indique qu'il y a de l'entretien à faire sur les rues. Il y aura une priorité sur l'impasse Nayatte et rue des Champs Fourchettes.

Alban Diffalah demande s'il y aura aussi de l'aménagement en plus de l'entretien pour certaines rues car des rues peuvent être entretenues sans avoir besoin d'aménagement.

Le maire indique que ça peut être sur d'autres postes comptables, tout dépend si c'est de l'investissement ou du fonctionnement.

Thierry Daguet précise que ce sera la commission travaux qui va définir les priorités.

- 6156 (Maintenance) : a quoi correspondent « travaux du city stade » ?

Le maire indique que 2 entreprises ont été contactées. La société SATD qui a fait le city stade a confirmé que le revêtement n'étant pas abîmé, faire un nettoyage et remettre du sable serait suffisant.

- Carte avantages jeunes : belle initiative. Volume estimée de 100 jeunes ?

Le maire indique que son équipe lui avait suggéré et il trouvait l'idée bonne. C'est une estimation qui a été faite dans le budget pour ne pas freiner les demandes des jeunes.

- 65311 (Indemnités de fonctions des élus) : après calcul avec le détail proposé, on arrivera à 45 000€ annuels et on voit bien la différence avec le budget prévisionnel 2025 qui était de 31 000€.

Le maire précise qu'on est sur 9 mois et que le premier trimestre a été payé par l'ancien mandat donc le montant de 43 000 € est juste. Il indique également que le budget 2025 était avec 1 maire + 2 adjoints.

Alban Diffalah précise que si 2023 est pris comme référence avec 1 maire + 3 adjoints, on était à 34 973€ donc on reste sur une augmentation de 28,77 %. Il rappelle également qu'il y a une fourchette minimale et maximale et que c'est au choix de la collectivité de placer le curseur. Mais que sur un mandat de 6 ans, ça fera une augmentation nette de plus de 60 000€.

Le Maire précise que le point d'indice a augmenté d'où l'augmentation. Il a fait le choix de placer le curseur au maximum et cela a été voté par le conseil. Il rappelle également que le sujet est le budget 2026 et non celui sur l'ensemble du mandat.

Alban Diffalah interpelle enfin sur les indemnités du maire qui passe de 1 622€ bruts en 2025 à 1820€ bruts en 2026 soit une augmentation de 14 500€ sur 6 ans de mandat.

Le maire indique que c'est une nouvelle fois l'augmentation du point de l'indice et qu'un vote du conseil a déjà eu lieu sur le sujet.

Alban Diffalah mentionne que cela fait un salaire de 131 000€ bruts sur l'ensemble du mandat soit l'équivalent du total des salaires bruts annuels des agents communaux permanents et non permanents.

Le maire indique que le budget des agents communaux permanents et non permanents n'est pas de 131 000€ puisqu'il y a aussi les charges à compter dans les salaires pour les agents communaux. Le coût des salaires bruts annuels des agents communaux est de 201 250€ et non 131 000€.

Alban Diffalah s'interroge sur la méthode utilisée pour présenter le budget et qu'il n'y a pas de remarques, de questions ou de propositions des autres conseillers municipaux.

Le maire lui indique qu'il répond à ses questions.

Thierry Daguet suggère qu'il aurait dû venir participer à la commission finances ou il y a eu de nombreux échanges et suggestions.

Alban Diffalah a des remarques sur les investissements concernant :

- 2131 : des explications pour les 20 000€ mis pour l'extension.

-

Le maire indique que c'est une prévision car il y a des experts qui sont en train de faire un rapport.

Alban Diffalah demande à ce qu'il y ait un coût réactualisé du projet de l'extension et de l'atelier car les derniers chiffres datent de mai 2023 pour un budget à 703 000€ TTC.

Le maire lui indique que ce sera envoyé mais ce sont les mêmes montants qui avaient été présentés la dernière fois.

- 2135 : vidéo pour 10 000€ ?

-

Le maire indique qu'il y a un projet de mettre de la vidéo sur les biens communaux (atelier et mairie) car certaines mairies se sont faites cambriolées.

Alban Diffalah demande s'il y aura d'autres projets en termes de sécurité qui sont budgétisés en 2026.

Le maire indique que certains budgets ont été mis sur des postes qui peuvent servir pour la sécurité des infrastructures ou des administrés. La sécurité routière est également une priorité. Il a été demandé un radar flash à la préfecture qui a pour le moment été refusé.

Alban Diffalah demande également si dans le budget vidéo, il y a une alarme.

Le maire indique que s'il est mis de la vidéo surveillance, il n'y aura pas d'alarme. Tout dépendra du prestataire choisit.

- 2151 (Réseau de voirie) : 20 000€ budgété pour la place du retournement de la rue de la Fontaine. Pourquoi cette impasse et pas les autres qui peuvent également en avoir besoin ? Les habitants veulent être prévenus du début des travaux.

-

Thierry Daguet lui indique que toutes les impasses en ont déjà une et c'est la dernière. Il précise également qu'il y a 3 manières possibles de mettre quelque chose en place mais que cela dépend des infrastructures et surtout des recommandations du Grand Belfort.

Le maire précise que des devis ont été demandés mais qu'il n'y a pas d'entreprise choisie pour le moment. Il indique également que les habitants de la rue seront prévenus lors des travaux.

- 21538 (autres réseaux) : précisions parce qu'au conseil du 24/02/2026, il avait été indiqué que les dernières leds seraient mises en place fin février.

Le maire indique qu'il reste des leds sur le parking de la mairie et une partie de la piste cyclable.

Thierry Daguët précise qu'il y a eu une mésentente avec le fournisseur qui s'est trompé.

- 2184 (Matériel de bureau et mobilier) : on passe de 7 000€ en 2025 à 9 730€ pour 2026. Qu'est ce qui est envisagé par matériel de cuisine, matériel spécifique ?

-

Le maire indique que c'est une demande de la directrice de la maternelle pour les enfants de CP qui viendront à la rentrée. Et pour le matériel de cuisine, c'est tout ce qui pourrait être mis en place pour aménager la cuisine mais pas forcément pour chauffer car cela demande des règles de sécurité.

- 2188 (outillage électronique/technique) : 5 000€ de budgété alors qu'au conseil du 24/02/2026, 7 300€ de dépenses étaient annoncées.

Le maire précise que les 7300€ étaient les dépenses 2025 où le matériel thermique a été changé en matériel électrique : souffleur, débroussailleuse, 2 jeux de batterie, coupe bordures. Guillaume a besoin de nouveau de matériel spécifique (visseuse, perceuse, taille haie ...)

- 212 : Budget de 20 000€ prévu pour l'atelier ? Peut-on aussi avoir une réactualisation des coûts ?

-

Le maire précise que ce sera pour la clôture et le portail qui ne sont pas dans le projet initial.

Alban Diffalah demande si le reste à réaliser part au fonctionnement et non en investissement et où est la réaffectation du résultat qui aurait pu partir en investissement.

Le maire précise qu'il n'y a pas de restes à réaliser en fonctionnement et qu'il est bien en investissement. La réaffectation du résultat est en recette de fonctionnement mais une partie a été mise en investissement.

Point 6 : Vote des taux des contributions directes locales 2026

Le Conseil municipal décide :

A l'unanimité,

A l'unanimité,

de voter, pour l'année 2026, les taux des taxes des contributions directes locales présentés.

Interventions

Le maire rappelle les taux sur les différentes taxes :

Taxe foncier bâti : 34,76 %
Taxe foncier non bâti 39,59 %
Taxe habitation : 15,88 %

Il rappelle également s'être engagé pendant la campagne à ne pas changer le taux des contributions directes locales 2026, ce sont donc les mêmes taux qu'en 2025.

Point 7 : Subventions aux associations 2026

Le Conseil municipal décide :

A l'unanimité,

d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Association	Montant
Association des anciens combattants d'Offemont Vétrigne	200 €
Comité des fêtes de Vétrigne	700 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers de l'agglomération belfortaine	100 €
Une rose Un espoir	50 €
Association communale de chasse agréée (ACCA) de Vétrigne	200 €
Association des parents d'élèves (APE) de Roppe Vétrigne	150 €
BRCL (Bessoncourt Roppe Club Larivière)	100 €
TOTAL	1500 €

Interventions

Le tableau, de ceux ayant fait la demande, est présenté.

Alban Diffalah demande une précision sur le document reçu dans les documents de préparation au conseil municipal par rapport au document présenté ce soir car il semble finalement y avoir plus de demandes reçues.

La secrétaire de mairie précise que le document envoyé indique la liste de ceux qui ont demandé des montants. Elle précise également que 2 demandes sont arrivées après l'envoi des documents. Le document présenté ce soir indique lui l'ensemble des associations ayant fait des demandes avec ou sans montant.

Olivier ORCEL demande s'il y a un suivi du conseil municipal pour l'utilisation des subventions données aux associations ?

Le maire répond que non.

Echange sur les différents montants des subventions :

Alban Diffalah propose que le comité des fêtes ait une subvention exceptionnelle pour les 25 ans malgré l'absence de demande de leur part.

Jean Christophe Paulin précise que la demande initiale du comité des fêtes est de 400€. Il est favorable à une subvention exceptionnelle mais qu'elle soit bien indiquée comme exceptionnelle.

Le maire propose finalement 700€ pour le comité des fêtes.

Jean Christophe Paulin fait préciser 400€ + 300€ de subvention exceptionnelle.

Emilie Mathieu souhaiterait que les associations du village soient mises en avant (comité des fêtes, APE, anciens combattants et BRCL). Ils mériteraient d'avoir plus puisqu'ils touchent des vétrignois et qu'ils font vivre le village. Elle propose de répondre favorablement à la demande du comité des fêtes avec une subvention exceptionnelle. Elle propose également le BRCL car il y a des enfants de Vétrigne qui sont dans le club.

Alban Diffalah précise qu'il faudrait donner à l'ACCA puisque c'est aussi une association du village.

Le maire précise que l'association est déficitaire (déficit de 700€) et lit un mot envoyé par le président. Il propose 200€ pour l'association.

Stéphanie Grandguillaume demande si on peut donner à une association qui n'en a pas fait la demande.

Le maire répond oui.

Alban Diffalah demande si le conseil est à 50€ près puisqu'après répartition le budget est dépassé.

Thierry Daguet lui indique que le budget vient d'être voté et qu'il faut à minima le respecter.

Le maire indique que le budget des subventions a quand même été augmenté de 600€ donc le budget a presque doublé par rapport aux autres années.

Alban Diffalah fait une proposition pour l'année prochaine afin qu'un document soit mis en place qui indiquerait le nombre de bénéficiaires habitants de Vétrigne lors des demandes de subventions par les associations pour valoriser l'engagement du village.

Point 8 : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Le Conseil municipal décide :

Par 12 voix pour, 3 contre (Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH avec pouvoir de Marie-Line SANTONAX),

d'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal de Vétrigne tel que proposé.

Interventions

Texte lu par le maire.

Alban Diffalah précise que ce n'est pas un document technique parmi d'autres mais c'est un outil d'équilibre démocratique qui engage pour l'ensemble de la durée du mandat. Il n'est pas satisfait de la méthode employée car il y avait eu un 1^{er} projet qui avait été envoyé une semaine avant le dernier conseil et pour lequel, avec son équipe, il avait travaillé des propositions d'amendements. Ce projet n'avait rien à avoir avec le document finalement présenté le soir du dernier conseil, sans transmission préalable, et que le 1^{er} projet n'aurait finalement pas été étudié. Ce n'est pas respectueux des élus et du temps passé à l'étudier. De plus, il n'y avait pas d'urgence pour lui à travailler sur le sujet lors du conseil théoriquement consacré au vote du budget car cela alourdit l'ordre du jour et qu'un autre temps aurait pu être pris pour échanger et débattre sur le sujet. Il souhaite que le règlement garantisse un fonctionnement équilibré, transparent et respectueux de l'ensemble des élus y compris du groupe minoritaire. Ce n'est pas le cas du règlement présenté et ce n'est pas acceptable car cela limite les débats, ça concentre le pouvoir et limite la possibilité d'expression du groupe minoritaire et des élus.

Le maire indique que son équipe avait également travaillé sur le règlement proposé. Il rappelle également que le règlement pourrait être revu à chaque conseil et tout au long du mandat si nécessaire.

Fabrice Franzon demande ce qui est entendu par « moyen matériel approprié » dans l'article 4.

Le maire précise que la diffusion se fait par mail en général mais peut-être qu'il existera un autre outil en cours de mandat.

Alban Diffalah demande s'il y a vraiment besoin d'un accusé réception de la convocation comme indiqué dans l'article 2.

Le maire précise que ça évitera les soucis et ça permet d'être sûr que les élus auront bien reçu les documents.

Fabrice Franzon demande, sur l'article 5, pourquoi limiter à une question par conseiller.

Le maire indique que ça permet aussi de limiter le débat dans le temps et que ça ne concerne que les questions orales et non les questions diverses qui doivent être posées avant le conseil par écrit afin de pouvoir obtenir une réponse pendant le conseil.

Alban Diffalah trouve inacceptable de limiter à une question chaque élu car pour lui les questions orales ne sont pas les questions diverses.

La secrétaire de mairie apporte une précision entre questions diverses et questions orales.

Johanna Frossard et Le maire à tour de rôle expliquent qu'on parle des questions orales hors ordre du jour qui sont limitées et pas des questions orales traitant d'un sujet à l'ordre du jour.

Alban Diffalah espère que chacun puisse amender l'ordre du jour comme il le souhaite mais émet un doute sur le fait que les sujets souhaités du groupe minoritaire soient acceptés à l'ordre du jour donc pas d'accord pour limiter à une question orale par élu.

Emilie Mathieu précise que d'un camp ou d'un autre, rien n'est garanti pour personne mais qu'elle espère que toutes les questions ou sujets pourront être mis librement à l'ordre du jour.

L'ensemble des élus ne voient pas pourquoi leurs sujets ne seraient pas mis à l'ordre du jour et réaffirme qu'il n'y aura la limitation d'une question uniquement sur les questions orales hors ordre du jour.

Jean Christophe Paulin précise qu'on peut revoir à l'usage s'il y a beaucoup de questions orales posées hors ordre du jour puisque le règlement peut être revu à chaque conseil si nécessaire.

Le maire demande de voter sur la question de la suppression de la limitation à une question orale. La suppression est refusée à la majorité (12 contre – 3 pour : Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH avec pouvoir de Marie-Line SANTONAX)).

Fabrice Franzon demande si la visio serait donc permise alors qu'un vote avait déjà eu lieu lors du dernier conseil sur le sujet.

Le maire précise que ça pourrait l'être mais comme cela a déjà été débattu, il n'y en aura pas.

Fabrice Franzon demande comment doivent faire les élus s'ils veulent intervenir durant le conseil.

Le maire indique que l'élu doit lever la main et le maire donne la parole. L'élu doit demander pour éviter la cohue.

Alban Diffalah indique que chaque élu peut venir à chaque commission mais encore faut il recevoir les convocations.

2 propositions d'amendement :

- que chaque élu reçoive la convocation et l'ordre du jour de chaque commission
- que le compte-rendu de la commission soit établi et diffusé à l'ensemble des élus

Le maire rappelle que la commission ne décide en rien. Elle travaille et propose au conseil municipal. Chaque commission devra définir un rapporteur pour faire un compte-rendu lors du conseil.

Jean-Christophe Paulin précise que rien n'empêche un élu de prendre contact avec le président ou vice-président d'une commission s'il souhaite venir lors d'une réunion de commission.

Alban Diffalah indique que la consultation des habitants qui était présente sur le 1^{er} projet est absente de celui-ci.

Le maire précise son souhait sur la consultation des habitants : les commissions travaillent et font des propositions qui sont votées au conseil municipal. Le projet est ensuite présenté aux habitants lors de présentation publique.

Alban Diffalah souhaite faire une proposition d'amendement : le conseil municipal peut créer des conseils consultatifs ouverts aux personnes extérieures pour l'étude de projet ou des thématiques déterminés.

Emilie Mathieu, en l'absence d'avis donné par le groupe minoritaire sur la proposition du maire, demande une précision sur l'amendement car « une commission peut créer » donc ce qui n'est pas obligatoire alors que dans la proposition du maire, c'est obligatoire pour chaque commission de faire une présentation au public.

Alban Diffalah indique que la proposition du maire n'empêche pas leur proposition.

Le maire demande des informations complémentaires sur l'articulation de l'organisation.

Emilie Mathieu explique que certaines commissions auront la possibilité d'ouvrir en amont une commission consultative publique puis une fois que le conseil municipal a voté le projet, il sera obligatoirement présenté au public. L'idée de commission consultative peut être intéressante pour ouvrir la réflexion sur les projets. L'idée de consulter les habitants avant et de présenter après est intéressante car ça ne touchera d'ailleurs peut-être pas la même population.

Olivier Orce précise que c'est peut-être le projet ou un sujet spécifique qui doit appeler à une consultation et non systématiquement la commission.

Jean-Christophe Paulin est favorable à une consultation publique mais peut-être plus individualisée car en public, il y a toujours ceux qui ne diront rien et ça peut être intéressant d'aller rencontrer ceux qui n'osent rien dire.

Le maire indique que les propositions seront intégrées à l'article 7.

Alban Diffalah souhaite faire une nouvelle proposition d'amendement concernant l'article « expression de l'opposition » et souhaite, conformément au Code général des collectivités territoriales, que la liste « agir ensemble pour Vétrigne » ait un espace d'expression libre distinct et identifiable dans le Vétrigne info pour la minorité. Cet espace serait sans droit de regard et publié sans modification.

Stéphanie Grandguillaume lui indique qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes de moins de 1000 habitants.

Emilie Mathieu rappelle que le Vétrigne Info est lié aux activités de la commune et ce n'est pas estampillé une liste ou une autre. Ça va donc ouvrir la porte à un autre espace distinct pour l'autre liste. Le problème n'est pas que le groupe minoritaire est un espace d'expression libre, c'est de voir devenir le Vétrigne Info un document politique. C'est dommage de mélanger les genres car ce n'est pas une tribune politique.

Alban Diffalah précise qu'on ne parle pas de politique et que d'autres communes le font comme Offemont ou encore Bavilliers.

Fabrice Franzon précise que le village est coupé en deux maintenant et qu'il serait normal d'avoir un espace dédié pour le groupe minoritaire.

Florine Merville indique qu'Offemont ne le fait pas dans son livret d'informations sur les activités de la mairie mais dans son magazine.

Le maire demande de voter : qui souhaite voir un espace d'expression apparaître dans le Vétrigne Info ?

L'espace d'expression est refusé à la majorité (11 contre – 4 pour : Olivier ORCEL, Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH avec pouvoir de Marie-Line SANTONAX).

Point 9 : Désignation de représentants à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)

Le Conseil municipal décide :

A l'unanimité,

de désigner ses représentants à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort :

Titulaire : **Alain SALOMON**

Suppléant : **Jean-Jacques SANDERRE**

Interventions

Texte lu par le maire.

Stéphanie Grandguillaume demande quand ont lieu les réunions.

Le maire indique que c'est en fin de journée ou soirée à Belfort.

Emilie Mathieu demande qui est l'adjoint à l'urbanisme.

Le maire indique que c'est Jean-Jacques Sanderre.

Point 10 : Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale

Le Conseil municipal décide :

A l'unanimité,

d'adopter la présente délibération,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion.

Interventions

Texte lu par le maire.

Point 11 : Création et désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs - CCID

Le Conseil municipal décide :

Par 13 voix pour, 2 abstentions (M. Alban DIFFALAH avec pouvoir de Mme Marie-Line SANTONAX),

de créer une commission communale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

d'autoriser M. le Maire à proposer au directeur départemental des finances publiques une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants,

de procéder à la désignation et à l'élection de ses membres titulaires et suppléants comme suit :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Jean-Grégoire GONIN	Mme Bernadette SCHWALM
2	M. Gilles BALLAND	Mme Huguette JACQUOT
3	M. René BURKHALTER	M. Thomas ALMEIDA
4	M. Jean-Jacques SANDERRE	Mme Stéphanie HUNCKLER
5	Mme Florine MERVILLE	Mme Delphine JOURDAINNE
6	M. Jean-Christophe PAULIN	Mme Gülfidan GÜNER
7	M. Thierry DAGUET	M. Joseph GRANIER
8	Mme Catherine BUCHWALTER	Mme Aude SOTTY
9	Mme Carine ANDLAUER	M. Jérôme BARREAU
10	Mme Hava ADIGUZEL	Mme Josette FRANZON
11	M. Michel SOTTY	Mme Fabienne SANTONAX
12	Mme Agnès CÔME	M. Youssef BOUSSALEM

Interventions

Texte lu par le maire.

Le maire indique que les anciens membres de la commission ont été contactés.

Il manque cependant 4 titulaires et 11 suppléants.

Il n'y a pas de candidats dans les conseillers municipaux.

Dans le public, madame Andlauer se propose d'être titulaire et Madame Jacquot se propose en suppléante.

Alban Diffalah demande s'il n'est pas possible de faire paraître l'information dans le Vétrigne Info ou faire un flyer car la parution sur Illiwap n'est pas vue par l'ensemble des habitants. Il demande combien de gens sont sur Illiwap.

Emilie Mathieu lui indique qu'il y a 463 personnes à ce jour mais qu'on ne peut pas savoir d'où elles viennent exactement. Le Vétrigne info ne sortira qu'en juin.

La secrétaire de mairie propose de faire un tirage au sort à partir des inscrits sur la liste électorale.

Le maire propose que le tirage au sort ait lieu maintenant.

Alban Diffalah n'adhère pas à ce mode de fonctionnement à ce stade. Il ne souhaite pas donner un chiffre pour le tirage au sort puisqu'il y a jusqu'au 20 mai pour donner la liste et que le tirage au sort devrait être le dernier recours.

Note de la secrétaire de mairie : la date du 20 mai est la date limite à laquelle le directeur départemental des finances publiques doit désigner les commissaires soit 2 mois après l'élection du Maire.

Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h05.
Délibéré en séance, le 28 avril 2026

Prochain Conseil municipal : **5 juin 2026**

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site de la commune

www.vetrigne.com